S. Pass' Jeunes - Activités jeunesse 12/17ans
Pendant les vacances scolaires

Charte de fonctionnement

L'S. Pass' Jeunes s'adresse à tous les jeunes liancourtois âgés de 12 à 17 ans.
La présente charte définit les conditions et les modalités de fonctionnement de l'S. Pass' Jeunes pendant les vacances scolaires.
L'inscription aux activités jeunesse implique l'acceptation sans réserve de la présente charte.

♦ L'S.Pass' Jeunes a pour but :

- De permettre aux jeunes d'avoir accès à des activités diversifiées et d'être initiés à de nouveaux apprentissages (culturels, artistiques, sportifs,..)
- De responsabiliser les jeunes, de développer leur autonomie et de les rendre acteurs
- De faciliter la socialisation et l'apprentissage des valeurs fondées sur le respect de soi et des autres
- De favoriser l'ouverture sur l'extérieur et de développer le lien entre les générations
- De valoriser les jeunes et leurs savoir-faire

♦ Les modalités d'inscription et de facturation

L'S. Pass' Jeunes accueille les jeunes pendant toutes les sessions de vacances, hormis les vacances de Noël. 3 à 4 semaines avant la session de vacances, des tracts sont diffusés au collège, dans les structures municipales, sur le site internet et la page Facebook de la Ville et peuvent être envoyés par courrier et/ou par mail aux usagers de la structure.

C'est une inscription à la semaine : 1 semaine de 5 jours (ou 4 jours en cas de jour férié)
Des réservations par mail et par téléphone sont possibles.
Les jeunes doivent régler leur(s) semaine(s) avant le début de la session. Le paiement valide l'inscription.

Les inscriptions se font à l'S. Pass' Jeunes : chaque mardi qui précède les vacances scolaires, de 16h à 18h30 ou sur rendez-vous.
Le règlement s'effectue de préférence par chèque bancaire à l'ordre de "Régie 14 enfance jeunesse" ou en numéraire (espèces). Les tarifs varient en fonction du quotient familial.

Lors de la première inscription, des documents administratifs sont à remplir et/ou à fournir par les parents :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de santé (vaccins)
- Attestation de prise de connaissance de la charte signée par les parents et le jeune
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition (pour les personnes en vie maritale, fournir les deux avis)

Pour les usagers déjà inscrits, l'année suivante, ils doivent transmettre leur nouvelle assurance et le dernier avis d'imposition.

Au cours de la session, les parents sont également invités à remplir des autorisations parentales avant toute sortie, veillée ou activité exceptionnelle.

♦ Les horaires

Les jeunes sont accueillis du lundi au vendredi à l'S. Pass' Jeunes de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Ils ne peuvent pas partir plus tôt, à moins d'avoir une autorisation des parents.
Les horaires peuvent être modulables en fonction des activités (ex : sorties, animation à la journée, en soirée)
En cas de changement, les parents sont informés au préalable et doivent signer une autorisation parentale.
En cas d'activité à la journée, il est demandé aux jeunes d'apporter un pique-nique.

♦ L'équipe d'animation

L'S. Pass' Jeunes fait l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), il doit respecter les normes de sécurité et d'encadrement des jeunes qui sont de :

- 1 animateur pour 12 jeunes
- 1 animateur pour 8 jeunes pour les activités spécifiques telles que piscine, accrobranches…

L'équipe d'animation est composée d'un directeur permanent diplômée BAFD et de 3 à 4 animateurs vacataires dont 50% sont diplômés BAFA (ou équivalences) en fonction des effectifs.

♦ Les activités

Un planning d'activités est remis aux jeunes la semaine qui précède la session et/ou le premier jour des vacances.
Il fait l'objet de discussions chaque semaine avec les jeunes afin de s'assurer qu'il répond bien à leurs attentes.
Le planning est dès lors modulable dans la limite des réservations déjà opérées et des moyens disponibles (humains, matériels, financiers, …)

Certaines activités sont dites à la carte. Les jeunes s'inscrivent auprès des animateurs pour l'activité de leur choix (activités à la carte proposées souvent le matin)
D'autres activités sont mises en place avec le groupe entier (tournois sportifs, grands jeux, sorties, temps forts, …)

Une journée type

10h00 : Accueil des jeunes, pointage des effectifs et activités libres (jeux de carte, jeux de société, ...)
10h15 : Répartition des jeunes et début des activités
11h45 : Fin des activités et rangement
12h00 : Les jeunes rentrent chez eux pour déjeuner

14h00 : Accueil des jeunes, pointage des effectifs et activités libres (jeux de carte, jeux de société, ...)
14h15 : Début des activités en petit ou grand groupe
17h00 : Fin des activités, rangement et bilan de la journée
17h30 : Départ des jeunes

♦ Les règles de vie

Elles ont pour fonction d'instaurer un cadre informant les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs.
Elles sont discutées et établies avec les jeunes eux-mêmes.
L'équipe d'animation applique les règles en tenant compte du contexte collectif et individuel.

Il y a des règles négociables telles que le choix des activités, l'aménagement de l'espace, …
Et il y en a d'autres qui ne sont pas négociables : les horaires, la sécurité, le respect d'autrui et du matériel, l'usage du téléphone portable, la loi, etc…
En cas de transgression de règles établies ou de la loi, les jeunes peuvent être sanctionnés.

Il existe un système d'avertissements qui permet de réguler les jeunes :

Les jeunes ont une limite de 3 avertissements à ne pas franchir
En cas de transgression telle que violence physique ou verbale, insolence, manque de respect, … le jeune risque 1 premier avertissement
Au bout de 2 avertissements, il ne peut pas participer aux sorties
Au bout de 3 avertissements, il risque l'exclusion de la session de vacances.

En cas d'exclusion, les parents sont informés par le directeur.
Si un 2ème avertissement est donné le dernier jour des vacances, il reste valide pour la prochaine session.

♦ Les jeunes acteurs de leurs loisirs

L'équipe d'animation propose des activités mais doit également susciter des initiatives et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

A chaque fin de semaine, fin d'activité ou fin de projet, des temps de discussion sont aménagés pour faire le point avec les jeunes sur leurs ressentis concernant le fonctionnement, les activités et la vie collective.

Cette évaluation/bilan permet à l'équipe de se remettre en question et de prendre en compte les idées et attentes des jeunes.

Cela permet aux jeunes de s'exprimer librement, d'être entendus par les animateurs et les autres jeunes et pour certains de prendre conscience de leurs comportements et d'opérer des changements si besoin. Ils sont dès lors en partie responsables de la qualité de leurs vacances.

Attestation de prise de connaissance de la charte de l'S. Pass' Jeunes

Le/La jeune

Je soussigné M./Mlle .....

Atteste avoir pris connaissance de la charte de l'S. Pass' Jeunes et m'engage à la respecter.

Fait à Liancourt, le .....

Signature du/de la jeune :

Les parents ou responsables légaux

Je soussigné(e) M./Mme .....

Parent du/de la jeune .....

Atteste avoir pris connaissance de la charte de l'S. Pass' Jeunes et m'engage à ce que mon fils/ma fille la respecte.

Fait à Liancourt, le .....

Signature des parents :

Annexe 1

Les tarifs de l'S.Pass' Jeunes (pendant les vacances)

A compter du 4 septembre 2023

Quotients	Revenus mensuels	Tarif journée	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
A	Inférieurs à 550€	1.32 €	6.60 €	5.28 €
B	Entre 550 et 1212.50€	1.98 €	9.90 €	7.92 €
C	Entre 1212.51 et 1875€	2.64 €	13.20 €	10.56 €
D	Entre 1875.01 et 2537.50€	3.30 €	16.50 €	13.20 €
E	Entre 2537.51 et 3200€	3.96 €	19.80 €	15.84 €
F	Supérieurs à 3201€	4.62 €	23.10 €	18.48 €

- Ordre pour les chèques : " Régie 14 Enfance jeunesse"
- Les tarifs sont applicables hors séjour avec nuitée et repas.
- Tarif pour une nuitée : 5 euros supplémentaires